

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 novembre 2018

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/11/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2018 (accusé de réception du 13/11/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Projet éducatif local - Subvention

Dans ses orientations le PEL soutient des projets portés collectivement qui permettent aux enfants, aux jeunes et à leurs familles de découvrir les ressources culturelles et sportives de la ville. Il soutient également les projets qui valorisent l'apprentissage de la citoyenneté, la promotion des valeurs du vivre ensemble. Le projet de l'école Stang Ar C'hoat « Danser pour vivre ensemble » répondant à ces critères, il est proposé de le soutenir en attribuant une subvention de 2 000 € pour un cout global de projet de 4 960 €.

Le Projet Educatif Local développe et soutient auprès des enfants et des jeunes de la ville des projets sur les temps scolaires et périscolaires et sur les temps libres et familiaux.

Ces projets peuvent être impulsés par une école ou un collège mais aussi par une association quimpéroise. Ils permettent une meilleure articulation des temps de vie des enfants et des jeunes en favorisant l'association des parents et l'implication des partenaires associatifs et municipaux locaux.

Dans ce cadre, l'école Stang Ar C'hoat propose de travailler le respect d'autrui et l'apprentissage de la tolérance en développant un projet d'expression artistique autour de la danse avec les compagnies quimpéroises Pomme Piment et Del Gesto. Ce travail collectif permet aux enfants d'exprimer d'une part leur individualité (compétences, savoir être etc) mais aussi leur appartenance au groupe notamment par la place que chacun occupe : le partage, l'écoute réciproque, la coopération sont les maitres mots de ce travail artistique.

L'école Stang Ar C'hoat sollicite une subvention de 2 000 euros pour la mise en œuvre de ce projet.

Après avoir délibéré, madame Gwenaëlle GOUZIEN ne prenant pas part aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser à l'école Stang Ar c'hoat, une subvention de 2 000 € au titre du PEL (ligne budgétaire 522 – 6574 - 731 - 7315).